



**AVENANT N°1 A L'ACCORD D'INTERESSEMENT DES
SALARIES AUX RESULTATS DE L'UNITE ECONOMIQUE ET
SOCIALE QUADRAL**

AA
23

ENTRE LES SOUSSIGNES :

QUADRAL SAS, Société par Actions Simplifiée,
12, rue François de Curel, 57000 METZ

QUADRAL IMMOBILIER, Société par Actions Simplifiée,
24Ter, rue du Gal de Gaulle, 57050 LE BAN SAINT MARTIN

QUADRAL TRANSACTIONS, Société par Actions Simplifiée,
24Ter, rue du Gal de Gaulle, 57050 LE BAN SAINT MARTIN

FONCIERE QUADRAL, Société par Actions Simplifiée,
12, rue François de Curel, 57000 METZ

QUADRAL PROMOTION, Société par Actions Simplifiée,
12, rue François de Curel, 57000 METZ

QUADRAL EXPERTISE, Société par Actions Simplifiée,
12, rue François de Curel, 57000 METZ

QUADRAL PROPERTY, Société par Actions Simplifiée,
41, rue de la chaussée d'Antin, 75009 PARIS

QUADRAL E-SERVICES, Société par Actions Simplifiée,
12, rue François de Curel, 57000 METZ

LA MAISON DU SYNDIC, Société à Responsabilité Limitée,
36, rue Pasteur, 57000 METZ,

Représentées par Monsieur Jean-François PREVOT, agissant pour le compte de QUADRAL SAS,
ayant reçu mandat des structures précitées,

Composant l'Unité Economique et Sociale QUADRAL reconnue conventionnellement, dénommée
ci-après « L'UES QUADRAL »,

D'UNE PART,

ET :

Les organisations syndicales représentatives du personnel de l'UES QUADRAL, représentées par :

- Pour la CFDT, Mme Dorothée PINSET, en qualité de déléguée syndicale de l'UES QUADRAL ;
- Pour la CFTC, Mme Aurélie HAYOTTE, en qualité de déléguée syndicale de l'UES QUADRAL ;

D'AUTRE PART,

PREAMBULE

Il est rappelé que l'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'UES QUADRAL a été signé en date du 29 juin 2017.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article IV « Prime globale d'intéressement » et plus précisément l'article 4.1 « Masse distribuable du premier niveau d'intéressement lié au résultat ».

En conséquence, le présent avenant prévoit les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 - MASSE DISTRIBUABLE DU PREMIER NIVEAU D'INTERESSEMENT LIEE AU RESULTAT

Le montant de l'intéressement sera calculé et distribué au regard des résultats réalisés par les sociétés composant l'Unité Economique et Sociale QUADRAL, qui constituent autant d'unités de travail pour l'application du présent accord.

Les sociétés ou les fonds de commerce acquis en cours d'année ne sont pas pris en compte dans le calcul de la masse distribuable l'année de l'acquisition.

Le montant de l'intéressement, y compris les intéressements de projets, calculé et distribué au sein de chaque société composant l'UES QUADRAL ne sera pas limité au résultat net comptable obtenu par chacune d'elles.

La masse distribuable au titre de l'intéressement est égale à 5 % du résultat courant avant impôt des filiales françaises détenues directement ou indirectement par QUADRAL SAS (QUADRAL IMMOBILIER, QUADRAL TRANSACTIONS, FONCIERE QUADRAL, QUADRAL PROMOTION, QUADRAL EXPERTISE, QUADRAL PROPERTY, LA MAISON DU SYNDIC QUADRAL E-SERVICES), déduction faite de la participation.

ARTICLE 2 – AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de l'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'UES QUADRAL demeurent inchangées.

ARTICLE 3 – DATE D'APPLICATION ET DUREE

Le présent avenant fait partie intégrante de l'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'UES QUADRAL applicable pour une durée initiale de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2019.

ARTICLE 4 – DEPOT ET PUBLICITE

Le présent avenant sera déposé, en deux exemplaires, dont un original et une version électronique, à la DIRECCTE de Lorraine, ainsi qu'au secrétariat greffe du Conseil de prud'hommes de Metz.

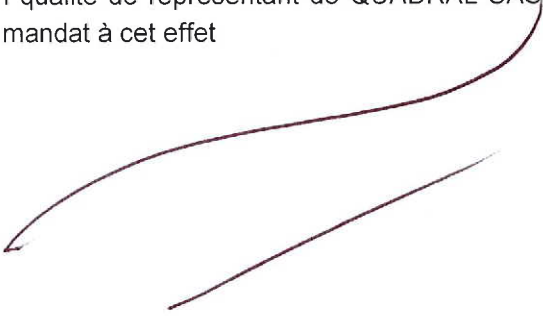
Cet avenant fera également l'objet d'une publicité interne par le canal de l'intranet Ressources Humaines, permettant à chaque salarié connecté au réseau informatique une consultation permanente et une impression à la demande.

Fait à Metz le 14 juin 2018, en 7 exemplaires originaux.

Pour les entités composant l'UES :

QUADRAL SAS
QUADRAL IMMOBILIER
QUADRAL TRANSACTIONS
FONCIERE QUADRAL
QUADRAL PROMOTION
QUADRAL EXPERTISE
QUADRAL PROPERTY
QUADRAL E-SERVICES
LA MAISON DU SYNDIC

Représentées par Monsieur Jean-François PREVOT,
agissant en qualité de représentant de QUADRAL SAS,
ayant reçu mandat à cet effet



**Pour l'organisation syndicale
représentative :**

- CFDT :
Mme Dorothee PINSET



- CFTC :
Mme Aurélie HAYOTTE

